

Commission pour la Libération de la Croissance Française

Compte-rendu d'audition

De l'Observatoire des PMI Innovantes (OPMII), 4 mai 2010

(contribution de Luc-François Salvador)

Présents :

Jean-François Meyer, Président de l'OPMII

Thierry Bretécher, Délégué Général de l'OPMII

Valérie Schneider-Macou, avocat à la cour d'appel de Paris, en charge du juridique

Luc-François Salvador ; Eric Houdet ; Alexis Adalla; Valentin Badie

L'OPMII est une association loi de 1901 qui a pour mission de renforcer le dialogue et la concertation entre les pouvoirs publics et les PMI innovantes autour de quatre enjeux majeurs :

1. L'optimisation des outils d'aide à l'innovation et à la propriété intellectuelle,
2. L'accès des PMI Innovantes aux pôles de compétitivité,
3. La modernisation du dialogue social et des outils de prévention des risques professionnels
4. Une fiscalité adaptée aux PMI Innovantes.

Son but est de lever **les freins au développement des PMII**. Elle n'est pas pour autant représentative de toute cette catégorie d'entreprises. D'ailleurs elle ne compte qu'une dizaine de membres en son sein.

Contrairement aux autres risques inhérents à une entreprise, ceux liés à **l'innovation sortent du portefeuille d'offre des assurances** (responsabilité civile et réassureurs eux-mêmes). Afin de soutenir l'innovation au sein des PMII il est nécessaire d'encadrer la notion de risque afin qu'elle soit intégrée par les assurances, notamment le risque de développement et le risque émergent. Sans filet de sécurité les PMI s'autolimitent dans leur innovation afin de ne pas rencontrer de potentiels problèmes qu'ils auront, alors, à affronter seuls. **La logique de non assurance va à l'encontre de l'innovation en jouant un rôle dissuasif.**

Pour palier ce manque, l'OPMII propose le principe du SMI (Système de Management de l'Innovation). Il consiste en un cahier des charges qui sera un référentiel des bonnes pratiques, sur le modèle des normes ISO, permettant aux entreprises d'assurer l'innovation. Selon eux le SMI a une double incidence. En premier lieu il ouvre un marché aux assureurs en délimitant les normes et références de l'innovation mais aussi, et dans un second temps, redonne la confiance en l'innovation pour les PMI puisque le risque lié à l'innovation pour les entreprises peut être assuré.

Au-delà des considérations sur le problème lié aux assurances de l'innovation, l'OPMII nous alerte sur le succès des PME Allemandes face aux PME françaises (les données ont été reprises dans le rapport d'étape de la Commission). Les premières sont largement plus grosses et exportent bien plus. Selon eux, on ne donne pas assez les moyens aux PME françaises de se développer. Le SMI serait un facteur de succès mais il faut certainement voir plus loin. En effet l'entrepreneur se heurte à l'étiquette du patron qui est très mal perçue en France. Il y a un amalgame collectif et le succès et mal vu. Il faut redonner une bonne image de l'entrepreneuriat. Parler d'entrepreneur et pas de patron.

Notre avis :

La proposition de SMI qui décrit un processus assez lourd d'homologation de l'innovation ne nous a pas vraiment convaincu. Elle nous semble presque au contraire risquer de tuer l'innovation qui comporte naturellement une part de risque.